

## PROGRAMME SAMUEL-DE CHAMPLAIN – ANNÉE DU CONCOURS : 2023-2024

Compte utilisateur FRQnet de la porteuse ou du porteur de la partie québécoise

Compte utilisateur FRQnet de la porteuse ou du porteur de la partie française

### BUDGET- FRANCE

Indiquez les montants prévus. La subvention accordée par la porteuse ou le porteur de la partie française ne peut être supérieure au montant demandé.

Le montant de la subvention en France doit se situer entre 3 000 € et 20 000 € (voir les barèmes dans les règles du programme).

DÉPENSES	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année
	2023 €	2024 €
Gratifications de stages (3,90 € heure soit 601 € / mois pour 35 h / semaine  - Étudiants et/ou étudiantes de master		
Frais de déplacement et de séjour :  - Déplacements sur les territoires français et québécois - Transport international aller-retour entre la France et le Québec - Mission au Québec (maximum de 7 jours) de chercheuses et/ou chercheurs - Séjour d'apprentissage (maximum de 3 mois) d'étudiantes et/ou d'étudiants français au Québec (non cumulable avec une mission)		
Frais pour la valorisation des résultats :  - Diffusion de l'information - Organisation d'événements ou d'activités - Publications		
<b>TOTAL DES DÉPENSES PAR ANNÉE</b>		
<b>TOTAL DES DÉPENSES PRÉVUES</b>		

**Justification du montant demandé à la partie française**

Déterminez et justifiez la demande faite à la partie française du CFQCU. Veuillez indiquer le nombre de déplacements des chercheuses et des chercheurs et des étudiantes et étudiants ainsi que la durée des séjours. Les séjours sur un territoire situé à l'extérieur de la France et du Québec sont permis s'il est clairement justifié dans votre demande.